

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 05/04/2024 à 20h00 le conseil municipal de Saint-Pardoux-Les-Cards, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal sous la présidence de Laurent GLOMOT Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2024

Conseillers en exercice : 11

Étaient présents : M. Laurent GLOMOT, M. Michel DECHAUD, M. Guy PAROT, Mme MARCEAU Joëlle, M. François MORRAUD, M. Christophe MARTIN, M. Eric BOURDET.

Étaient excusés : Mme LE CAM Claude, M. Pierre MARLAUD, M Georges PALLEAUX, M. Julien ALANORE.

Secrétaire de séance : Eric BOURDET .

2024-024 Approbation du compte de gestion 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à l'unanimité

2024-025 Approbation du compte administratif 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **hors la présence du Maire** approuve le compte administratif ci-dessous (en euros) :

Fonctionnement		Investissement	
Recettes	383 585.22	Recettes	127 104.02
Dépenses	267 973.30	Dépenses	147 131.87
Résultat de l'exercice	115 611.92	Résultat de l'exercice	-20 027.85
Résultat reporté (exercice antérieur)	659 153.66	Résultat reporté (exercice antérieur)	+ 51 183.23
Résultat de clôture	774 765.58	Résultat de clôture	+ 31 155.38
		Solde des restes à réaliser (recettes-dépenses)	-81 652.40
		Besoin de financement de la section d'investissement	-50 497.02

Adopté à l'unanimité

2024-26 Affectation du résultat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	50 497.02
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter sur FR 002	724 268.56

Adopté à l'unanimité

2024-27 Vote des taux d'imposition 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer pour 2024 les taux communaux suivants :

- **31.76 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**
- **44.64 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties**
- **7.65 % pour la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux meublés non affectés à l'habitation principale**

Adopté à l'unanimité

2024-28 Subventions 2024

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire au budget les subventions suivantes :

- ACCA St Pardoux les Cards 300 Euros
- Comité de Sauvegarde de l'Environnement St Pardoux (si manifestation) 200 Euros
- Association St Pardoux Loisirs 300 Euros
- Association Aux Cards de Tour » ex. St Pardoux en Marche 300 Euros
- Association Solidarité Rurale Creusoise soutien à domicile 120 Euros
- Ligue contre le Cancer Guéret 50 Euros
- Fédération Aveugles et Grands Infirmes Creuse 50 Euros
- C.A.L.C. Guéret 50 Euros
- Association Française des Sclérosés en plaques 50 Euros
- Association Française contre les Myopathies 50 Euros
- S.O.S. Mucoviscidoses 50 Euros
- AIDES limousin (Lutte contre le Sida) 50 Euros
- Tour cycliste de la Creuse (si passe sur la commune) 400 Euros
- Tour cycliste de la CIATE (*Communauté intercommunale d'aménagement du territoire Creuse-Thaurion-Gartempe*) :
 - AS Fransèches/Les routes Creusoises 200 Euros
- Ecole d'Ahun (si demande) 60 Euros
- Ecole de Chénérailles (si demande) 60 Euros
- Amicale des écoliers de CHENERAILLES (si demande) 60 Euros
- Amis de l'école de Lavaveix 60 Euros
- Ecole de Parsac (si demande) 60 Euros
- Collège de Chénérailles (si voyage) 150 Euros
- Agriculteurs de Creuse en Marche (si demande) 50 Euros
- Comice agricole canton Gouzon 150 Euros
- Groupement Vulgarisation Agricole 70 Euros
- CUMA (pour balayeuse si demande de subvention) 147 Euros
- France ADOT 50 Euros

- Solidarité paysans Limousin 50 Euros
- Secours populaire 50 Euros
- Conciliateurs de justice 50 Euros

Toutes les subventions inscrites seront versées uniquement sur présentation des documents réglementaires (SIRET, RIB, compte rendu moral et financier, cerfa demande de subvention complété).

Pour les écoles : + présentation de la liste des enfants de la commune scolarisé dans l'établissement scolaire.

Adopté à l'unanimité

2024-29 Vote du budget 2024

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellé Dépenses	Montant €	Chapitres	Libellé recettes	Montant €
011	Charges à caractère général	454 712	002	Excédent reporté	724 268.56
012	Charges de personnel	131 119	013	Atténuation de charges	10 000
014	Atténuations	6 258			
65	Autres charges de gestion	60 168	70	Produits serv, dom, vent divs,	5 500
66	Charges financières	500	73	Impôts et taxes	5 419
67	Charges exceptionnelles	1 200	731	Fiscalité	214 779
68	Dotations	54	74	Dotations et participations	112 498
			75	Autr prod gestion cour	21 006.44
023	Virt section inv	440 000.00	76	Prod financiers	40
			77	Produits excep	500
Total		1 094 011	Total		1 094 011

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellé Dépenses	Montant €	Chapitres	Libellé Recettes	Montant
001	Solde exécution reporté		001	Solde exécution reporté	31 155.38
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000.00	1068	Excédent fonctionnement	
20	Immobilisations incorporelles	3 000.00	10	Dotations et réserves	71 215.02
21	Immobilisations corporelles	550 377.17	13	Subvention d'investissement	70 690.10
23	Immobilisations corporelles en cours	60 000.00	165	Dépôt caution.	1 485.50
			021	Virement de section fonctionnement	440 000.00
041	Opérations patrimoniales.		041	Opérations patrimoniales	
045	Opérations pour compte de tiers	34 168.83	045	Opérations pour compte de tiers	35 000.00
TOTAL		649 546.00	TOTAL		649 546.00

Adopté à l'unanimité

2024-30 Devis chemin Valaize-La Bussière

Il est rappelé le devis présenté lors de la séance du 9/2/2024 qui s'élevait à 12 172 € HT + 6903.60 € HT empièvements = 19 075.60 € HT soit 22 890.72 € TTC, clôtures non prévues prévue dans l'offre établie.

Un nouveau devis a été établi et comprend la réalisation des clôtures, il s'élève à 23 356.80 € HT soit 28 028.16 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'offre de l'entreprise PINET qui s'élève à 23 356.80 € HT soit 28 028.16 € TTC.

Adopté à l'unanimité

2024-31 Devis chemin Le Lacas-Mornat

Il est rappelé le devis présenté lors de la séance du 9/2/2024 qui comprenait l'ouverture totale du chemin et s'élevait à : 8 160 € HT +10 445.50 € HT empièvements = 18 605.50 € HT soit 22 326.60 € TTC)

Considérant le coût annoncé, le conseil municipal avait décidé de ne pas ouvrir en totalité ce chemin pour les engins agricoles et souhaitait une nouvelle proposition chiffrée pour un tronçon adapté à l'usage agricole et ouvert au public pour la randonnée et l'autre tronçon ouvert uniquement à usage de randonnée.

La nouvelle offre s'élève 25 206.20 € HT soit 30 247 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Charge Monsieur le Maire de revoir avec l'entreprise pour éclaircir les données : problème de compréhension et de linéaire.

Adopté à l'unanimité

2024-32 Réalisation de prestations à titre accessoire par le Syndicat Est Creuse Développement

Le Syndicat Est Creuse accompagne, depuis sa création en 2019, les communes et intercommunalités dans le cadre des missions de développement local et de contractualisation qui lui ont été confiées. Avec l'évolution des programmes et des contractualisations, la palette de services rendus aux communes s'est élargie. De ce fait, les compétences de l'équipe technique permettent de gérer des dossiers de plus en plus complexes, parfois dans des délais restreints.

Ainsi, l'équipe technique accompagne les communes, les entreprises et les associations dans une partie importantes de leurs demandes : développement économique, programme LEADER dont actions autour du patrimoine, revitalisation des centre-bourgs, accès aux fonds régionaux et européens par contractualisation, études et mise en place de projets de rénovation énergétique ou d'énergie renouvelables, montage des dossiers de financements Etat ou Européen, interventions en conseils municipaux, accompagnement des conseils municipaux dans les grands projets d'énergie renouvelable, suivi des maîtres d'œuvre...

De ce fait, le Syndicat intervient très régulièrement auprès des Communes et de leurs représentants, ce qui dépasse le cadre statutaire pour lequel il a été créé, car de nombreux projets ne relèvent pas des compétences des EPCI adhérents.

C'est pourquoi, les deux EPCI constitutifs du Syndicat Est Creuse et le Conseil Syndical ont souhaité proposer une modification statutaire afin de pouvoir exercer des activités de prestations à titre accessoire, via une adhésion forfaitaire des Communes.

Ainsi, conformément à ses nouveaux statuts, le Syndicat Est Creuse Développement peut intervenir pour effectuer des prestations de services à titre accessoire en faveur des collectivités non-membres moyennant une adhésion forfaitaire de 2euros/habitant pour l'année 2024.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette adhésion afin de pouvoir bénéficier de l'accompagnement du Syndicat Est Creuse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer au Syndicat Est Creuse Développement pour être accompagné
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires

Adopté à l'unanimité

La séance a été levée à 23h45